



Elections professionnelles 2011

Stagiaires

Votez FSU du 13 au 20 octobre

Liste FSU
au CTA

ÉLECTION AU COMITÉ TECHNIQUE ACADÉMIQUE
ACADÉMIE DE RENNES
SCRUTIN DU 13 AU 20 OCTOBRE 2011
10 TITULAIRES, 10 SUPPLÉANTS

Liste présentée par la

Fédération Syndicale Unitaire



(SNASUB, SNEP, SNES, SNICS, SNPI, SNUAS-FP, SNUEP, SNUIPP, SNUPDEN, UNATOS)

1. M. LE PAIH Gwénaél	Professeur certifié	Lycée A. Conti Bruz 35
2. Mme LE COZ Armelle	Professeure des écoles	Ecole L. Courrot Plomeur 29
3. M. LEVEDER Bruno	Administratif SAENES	DEXACO Rectorat d'académie Rennes 35
4. M. LEQUERINEL Marc	Professeur agrégé EPS	Lycée A. R. Lesage Vannes 56
5. Mlle SEVENO Annie	Professeure de Lycée Pro	Lycée professionnel Bréguigny Rennes 35
6. M. CLERY Jean Marc	Professeur certifié	Lycée J. Chaptal Quimper 29
7. Mme LE MAUX Marylène	Professeure des écoles	Ecole L. Guilloux Ploufragan 22
8. M. MAHEO Matthieu	Professeur certifié	Collège J. Monnet Broons 22
9. Mme GUENNEC Cécile	Infirmière	Collège M. Pagnol Plouay 56
10. M. BRILLET Jacques	Professeur des écoles	Ecole Keroman Lorient 56
11. Mlle GUYADER Sylvie	Assistante sociale	Inspection Académique Saint Briuc 22
12. Mlle GLAD Evelyne	Professeure EPS	Lycée Bréguigny Rennes 35
13. Mlle LALYS Frédérique	Professeure certifiée	Collège J. Lurçat Lanester 56
14. Mme FORCIOLI Evelyne	Professeure des écoles	Remplaçante Ecole Quineleu Rennes 35
15. M. AUBIN Vincent	Professeur de Lycée Pro	Lycée F. Bienvenue Loudéac 22
16. Mme MUSSEAU Isabelle	Infirmière	Collège G. Pensivy Rospenden 29
17. M. OLLIVIER Jacques	Adjoint technique de laboratoire	Lycée J.-B. Colbert Lorient 56
18. M. RIVIERE Gil	Personnel de direction	Lycée F. Bienvenue Loudéac 22
19. M. PINON Jean Luc	Administratif ADAENES	Collège G. Pensivy Rospenden 29
20. Mme CARMES Michelle	Professeure certifiée	Lycée F. Rabelais Saint-Briuc 22

Pour faire entendre la voix des stagiaires, je vote FSU aux comités techniques !

Du 13 au 20 octobre, vous êtes appelés comme tous vos collègues à désigner vos représentants aux CTP et CTM, comités techniques académique et ministériel. Les nouvelles modalités de vote imposées à la hussarde par le gouvernement risquent de faire chuter la participation, le vote électronique n'étant pas si facilitant que cela ! **Le gouvernement voudrait limiter l'expression démocratique des personnels qu'il ne s'y prendrait pas autrement !** Personne ne lui fera ce plaisir car nous avons tous notre mot à dire !

Depuis janvier 2010, la FSU lutte contre la réforme de la massification et l'affectation des stagiaires à temps plein devant les élèves. Ce dossier reste prioritaire pour nous et doit être réouvert sans plus attendre ! C'est le sens des innombrables actions que nous avons menées ces derniers mois avec toute la profession pour faire bouger le ministère et les recteurs vers un allègement immédiat de votre service. Deux semaines à mi-temps et une formation réorientée sur le disciplinaire sont encore loin de suffire pour se former à un métier complexe et particulièrement fatigant... **Il faut du temps, une formation en alternance avec l'IUFM et un service allégé devant les élèves.**

Voter pour la liste FSU, première fédération de fonctionnaires, c'est marquer des points contre la politique éducative de ce gouvernement et affirmer haut et fort son soutien à des représentants des personnels offensifs et tenaces qui défendent une entrée progressive dans le métier, s'appuyant sur une véritable formation professionnelle.

La force majoritaire que vous donnerez par votre vote à la FSU, c'est l'assurance que votre voix comptera et participera, dans la suite des fortes mobilisations du 27 septembre, à la défense de l'École Publique avec des personnels respectés et formés. C'est aussi donner de la voix avec les syndicats de la FSU (SNES, SNUIPP, SNEP et SNUEP) pour obtenir dans les tout prochains mois un plan d'urgence pour l'École : recrutement, allègement du service des stagiaires, salaires sont nos priorités d'action.

Gwénaél LE PAIH, Frédérique LALYS
Le 6 octobre 2011

Exprimez-vous !

Faites-nous remonter vos critiques positives ou négatives sur la formation dans l'académie, nous continuons d'intervenir auprès de l'administration. Répondez à l'enquête en ligne du SNES national sur les conditions de travail lancée dans le cadre de la semaine nationale d'expression des stagiaires

<http://www.snes.edu/Stagiaires-2011-exprimez-vous.html>

Entrée dans le métier : situation périlleuse !

Rien n'a véritablement changé de ce qui a scandalisé vos prédécesseurs et l'opinion publique l'an dernier. Pire, les conditions de stage se dégradent puisque le plein temps se généralise dans toutes les académies. De plus, le BO du 19 mai 2011, qui précise que l'emploi du temps des stagiaires doit correspondre « à deux niveaux d'enseignement au maximum » et que leur affectation doit être « dans le même établissement que leur tuteur » est loin d'être pris en compte par l'administration.

En effet, dans notre académie, certains d'entre vous ont plus de deux niveaux, des classes à examen, un tuteur dans un autre établissement. La décharge à hauteur de la moitié des classes obtenue l'an dernier jusqu'aux vacances de la Toussaint a été maintenue cette rentrée les 15 premiers jours de classe. Là encore des problèmes ont pu se poser quand l'administration n'a pas été capable de nommer quelqu'un pour assurer le mi-temps.



Vous avez ensuite bénéficié de deux semaines de formation. Les autorités académiques ont ainsi voulu répondre à la critique émise l'an dernier par les stagiaires, et relayée par le SNES, d'une formation intervenant trop tardivement. Elles avaient également pris l'engagement d'offrir une formation plus centrée sur la didactique de la discipline et l'aide à la gestion des classes. Les échos que nous avons reçus font apparaître un bilan variable et mitigé selon les disciplines, avec des éléments intéressants et d'autres moins. En général, les temps consacrés à l'élaboration de séances et de séquences ont été très appréciés.

Vous êtes depuis le 3 octobre à temps plein dans une situation d'urgence : préparer des cours, corriger des copies, gérer des classes et suivre en plus une quinzaine de jours de formation. Le fait que vous ayez bénéficié de stages en M2 ne change pas fondamentalement la donne : enseigner ça s'apprend et ça demande du temps. Vous affecter ainsi c'est attaquer le cœur de nos métiers. Le SNES revendique une décharge de deux tiers du temps de service pendant l'année de stage et une formation de qualité dans les IUFM.

Syndiquez-vous !

Pour être informé, être accompagné dans vos démarches, faire entendre et confronter votre point de vue sur l'école et nos métiers, participer à la réflexion collective, donner du poids au syndicat majoritaire face à un gouvernement qui maintient le cap de sa politique dangereuse pour le service public d'éducation : les adhésions permettent de payer les locaux académiques, les frais de publication, de secrétariat (une salariée), les achats de matériel (informatique notamment), les déplacements de quelques militants sur toute l'académie. Si vous adhérez, vous bénéficiez d'un crédit d'impôts de 66 %.

A connaître et faire connaître

Le SNES a écrit au ministre début 2011 pour s'étonner que des collègues ne puissent toucher au moment de leur titularisation la prime de 1 500 euros brut (décret de 2008) au motif qu'ils ont obtenu, immédiatement après leur année de stage, une disponibilité ou encore ont bénéficié d'un congé parental, d'un congé de non-activité pour études. L'interpellation du SNES se traduit par une réécriture du décret (2011-1 204 du 27/09/2011) permettant le versement de cette indemnité dans un délai de trois ans à compter de la titularisation.

Infos sur les mutations

**Votez
FSU au CTA
et au CTM**

En tant que stagiaire, vous devez obligatoirement participer au mouvement pour obtenir une affectation. Le mouvement se déroule en deux phases : une phase inter pour obtenir une mutation dans une académie et une phase intra pour obtenir une affectation dans l'académie obtenue à l'inter.

Vous devrez formuler des vœux à l'inter par internet, le serveur sera ouvert du 17 novembre au 6 décembre. Vous pourrez également faire une demande distincte de postes spécifiques nationaux (publiés au BO du 17 novembre) ou de postes en BTS ou en CPGE. Mi-janvier se tiendra un groupe de travail de vérification des barèmes au niveau académique (groupe de travail composé à parité de

représentants des syndicats et de l'administration).

Nous vous invitons à un conseil syndical à Rennes et à Brest dont les modalités vous seront précisées à la rentrée des vacances de la Toussaint. Nous évoquerons votre carrière, et tout particulièrement les mutations (en présence de représentants du personnel nationaux et académiques du SNES), ce sera l'occasion aussi de faire avec vous un bilan de votre formation et de répondre à toute vos questions. Ce conseil syndical sera ouvert à tous, syndiqués, non syndiqués, les frais de déplacement seront remboursés aux syndiqués.

Titularisation

L'an dernier, trois documents (voire deux seulement) ont été pris en compte pour porter un avis sur l'année de stage : le rapport du tuteur (quand tuteur il y avait), le rapport du chef d'établissement et le rapport d'inspection puisque, dans l'académie, tous les stagiaires ont reçu la visite d'un inspecteur. Les inspections se sont déroulées sans les tuteurs et sans les chefs d'établissement. Le rapport d'inspection faisait état de l'acquisition ou non des 10 compétences requises (sauf la 8^e sur le c2i2e dont l'acquisition obligatoire est reportée à l'année 2012). Le rapport du chef d'établissement portait sur un nombre restreint de ces 10 compétences (1, 7, 9 et 10). Ces trois rapports sont remontés à la Dexaco (rectorat). En juin, les corps d'inspection ont pris connaissance de l'ensemble des documents et rédigé un avis (synthèse d'une page). Les stagiaires ont eu la possibilité durant une demi-journée de le consulter. Les stagiaires en difficulté dont l'avis global n'était pas favorable ont été reçus par les membres du jury académique dont l'objectif était de discuter avec le stagiaire pour analyser ses difficultés et mesurer sa motivation.

Sur 217 stagiaires, 11 ont passé cet entretien, 3 ont finalement été placés en renouvellement de stage et 1 a été licencié (à l'issue d'une année de renouvellement).

Remboursement de frais de déplacement

La perception de ces frais, pendant les formations, est soumise à l'obligation de se déplacer à la fois hors de la commune de la résidence administrative (commune où est implanté l'établissement de votre stage) et de la commune du domicile.

Vous pouvez également prétendre à des frais de déplacement entre votre résidence administrative et celle de votre tuteur si les deux communes ne sont pas limitrophes et pour un maximum de 18 déplacements (aller/retour). La référence de base est le tarif SNCF 2^e classe.

Remboursement de frais de repas et d'hôtel

Vous pouvez bénéficier d'indemnités concernant les frais de logement et de repas supplémentaires liés aux déplacements pendant les formations : 7, 63 euros par repas sauf quand le repas vous a été proposé sur place par l'administration et 45 euros par nuit d'hôtel sauf pour les stagiaires ayant demandé une dérogation pour leur lieu de stage. Une feuille d'état de présence vous a été remise que vous devez faire émarger lors de chaque formation par la personne assurant la formation. Vous devez l'adresser au Rectorat, au SAFOR à 3 périodes dans l'année : fin septembre, fin décembre et fin mai.

Un problème pour voter ?

**Je contacte le SNES académique au 02.99.84.37.00
ou le n° AZUR du SNES National au 0811 46 20 76
Je contacte la plateforme du Rectorat au 0810 454 454**

Publication rédigée par Frédérique Lalys et Gwénaél Le Paih